

COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

DÉCISION DU MAIRE n° 08-2023

Objet : VIREMENT DE CRÉDITS n°2 – BUDGET GÉNÉRAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu le budget primitif de la Commune de Suze la Rousse pour l'exercice 2023 adopté lors du Conseil municipal du 11 avril 2023,

Vu la délibération du 30 août 2022 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

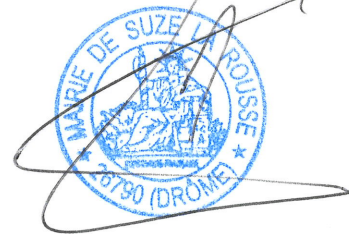
DÉCIDE

De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement, pour un montant total de 12 € représentant 0,0005 % des dépenses réelles de la section (2 332 768 €),

Chapitre	Nature	Crédits votés	Montant du virement
041	2111	0 €	+ 12 €
041	1328	0 €	+ 12 €

Fait à Suze la Rousse le 19 octobre 2023

Le Maire,
Hervé MEDINA



Publiée sur le site internet de la commune le 20 octobre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2023

Application agréée E-legalite.com